

AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 501 412.000 FRANCS



SAINT-CLOUD, le 21 mai 1979

DIRECTION DU PERSONNEL

MM. LES DELEGUES CENTRAUX

73, Quai Carnot
92 - SAINT-CLOUD
B.P. 333 - 92211 SAINT-CLOUD CEDEX
Tél. : (1) 602-50-50
Télex : 270929

NUMÉRIQUE DE CLASSEMENT 00061

D.P./R.S.
PE/NM/AP - n° 129/79

Messieurs,

Suite à la réunion du 10 mai 1979 et conformément au Protocole de 1968 et à l'article R412.2 du Code du travail, je vous informe que les dispositions suivantes seront appliquées dans la Société :

- de 50 à 1000 salariés : 1 délégué synd. tit. + 1 sup.
par organisation syndicale
- de 1001 à 3000 salariés : 2 délégués synd. tit. + 1 sup.
par organisation syndicale
- de 3001 à 6000 salariés : 3 délégués synd. tit. + 1 sup.
par organisation syndicale.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre Bergougnan

Pierre BERGOUGNAN

Directeur du Personnel
et des Relations Sociales